



Siège : Mairie de LIANCOURT 60140
Reconnu par le Ministère Jeunesse et Sports n° 60 7815
APS n° ET000569
FFESSM n° 09 60 0258



Plan de secours : Piscine de la Vallée Dorée

(Art. A. 322-78-1 du code du sport)

Ce plan reprend les conditions d'alerte et de déclenchement des secours en cas d'accident à la piscine de la vallée Dorée 2 rue du général de Gaulle, 60140 Liancourt

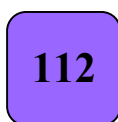
Alerte

Toute personne témoin d'un accident doit prévenir le Directeur de plongée.

Le Directeur de plongée organise les secours et prévient le Président du club



SAMU



Urgences



Police



Pompiers

Directeur de plongée

Il est nommé par le président du club pour chaque séance d'entraînement du mardi et du mercredi ainsi que pour les sorties club (fosse et milieu naturel).

La liste des directeurs, diffusée par courriel à tous les membres du club de plongée, est affichée dans le local matériel et dans le couloir des vestiaires collectifs.

Tous les directeurs de plongée sont titulaires du RIFAP.

Les moyens à disposition

Au bord du grand bassin au pied de chaise du surveillant de bassins :

Trousse de secours
Oxygénothérapie
Téléphone portable dans la pochette frontale

Dans l'infirmerie :

Armoire à pharmacie
Oxygénothérapie
Lit et couverture
Civière

Dans le local des maîtres-nageurs :

Bouton d'arrêt coup de poing pour les pompes d'aspiration des bassins

Dans le local du club :

Armoire à pharmacie à gauche de la porte
Trousse de secours et oxygénothérapie dans l'armoire n°4

Intervention

En cas d'intervention des secours, s'assurer de leur accueil à l'entrée du parking et du dégagement de la place réservée devant la porte extérieure de l'infirmerie. La porte de l'infirmerie se déverrouille de l'intérieur.